



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 11 novembre 2020 — N° 143

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de rendre hommage à la Légion royale canadienne filiale 120 Mascouche, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner le succès du projet d'agriculture urbaine L'Atelier paysan.

M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de la Laiterie Chalifoux inc.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de l'organisme Réseau communautaire de santé et de services sociaux.

Mme Laforest (Chicoutimi) fait une déclaration afin de souligner le 60^e anniversaire du restaurant Chez Georges.

11 novembre 2020

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de féliciter les lauréats du Concours ESTim de la circonscription d'Hochelaga-Maisonneuve.

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de souligner le travail de Mme France Joyal, fondatrice de la Cuisine collective À Toute Vapeur.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner l'inauguration d'un espace honorant la mémoire du vétéran J.-Omer Lévesque.

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de remercier les présidentes et les présidents des filiales de la Légion royale canadienne de la circonscription de Huntingdon.

M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration afin de souligner le 60^e anniversaire de la ville de Lorraine.

À 9 h 52, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

11 novembre 2020

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 73 Loi modifiant diverses dispositions en matière de procréation assistée

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **583** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 73.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 217 Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 2076-20201111)

11 novembre 2020

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 217, Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **584** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 217 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail et que le ministre de l'Économie et de l'Innovation soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **585** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 219 Loi concernant un immeuble situé sur la rue University à Montréal

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 2077-20201111)

11 novembre 2020

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 219, Loi concernant un immeuble situé sur la rue University à Montréal.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **586** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 219 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission des finances publiques et que la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **587** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

Dépôts de documents

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 166 concernant le nombre de personnes affectées à la réalisation d'enquêtes de contacts de personnes infectées par la COVID-19 dans les CISSS et les CIUSSS, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 17 septembre 2020 par M. Zanetti (Jean-Lesage);

(Dépôt n° 2078-20201111)

11 novembre 2020

La réponse à la question écrite n° 174 concernant le soutien aux organismes de transport en commun et à la Société de transport de Montréal, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 21 octobre 2020 par M. Arcand (Mont-Royal–Outremont);
(Dépôt n° 2079-20201111)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 20 octobre 2020 par M. LeBel (Rimouski) concernant l'ajout du trouble développemental de la coordination (TDC) au formulaire de Demande de supplément pour enfant handicapé.
(Dépôt n° 2080-20201111)

Dépôts de pétitions

M. LeBel (Rimouski) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 6 596 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place d'une commission d'enquête publique et indépendante sur la gestion de la pandémie de la Covid-19 dans les CHSLD et les RPA.
(Dépôt n° 2081-20201111)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

Conformément à l'article 102 du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, fait une déclaration.

M. le président informe l'Assemblée que le vote sur le rapport d'enquête de la Commissaire à l'éthique et à la déontologie se tiendra à la rubrique des votes reportés de la prochaine séance.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

11 novembre 2020

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale commémore la pendaison de Louis Riel ayant eu lieu il y a 135 ans, soit le 16 novembre 1885;

QU'elle se souvienne que la pendaison de Louis Riel a créé un ralliement national de solidarité avec le peuple Métis;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral d'innocenter Louis Riel dans les plus brefs délais.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 588 en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale honore la mémoire du soldat québécois Léo Major;

QU'elle insiste sur ses nombreux exploits hors du commun, sa bravoure et son héroïsme;

11 novembre 2020

QU'elle souligne le 75^e anniversaire de la libération de la ville hollandaise de Zwolle;

QU'elle rappelle que le soldat Major a libéré à lui seul cette ville et ses 50 000 habitants de l'occupation du régime nazi;

QU'elle reconnaisse que malgré les nombreux honneurs qui lui ont été attribués en sol européen, son histoire demeure méconnue au Québec;

QU'elle s'engage à faire connaître davantage son récit et sa vie aux Québécois;

Enfin, qu'elle demande au gouvernement du Québec de mandater la Commission de toponymie du Québec afin qu'elle nomme un endroit hautement significatif à la mémoire du soldat Léo Major.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **589** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine nationale de la sécurité des aînés qui se déroule chaque année du 6 au 12 novembre et qui prend le thème cette année de la maltraitance;

11 novembre 2020

QU'elle rappelle qu'il est inacceptable dans une société comme la nôtre que des situations de maltraitance, négligence, violence et autres existent encore;

QU'elle profite de cette Semaine nationale de la sécurité des aînés pour sensibiliser la population, que vous soyez victime ou témoin, à l'importance de dénoncer ces actes et signaler toute situation à la Ligne Aide Abus Aînés au 1-888-489-2287;

QU'enfin, elle demande au gouvernement du Québec d'entreprendre des actions concrètes et de mettre en place des sanctions appropriées afin de contrer la maltraitance, notamment la maltraitance organisationnelle, en modifiant les dispositions législatives.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 590 en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Guilbault, vice-première ministre, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale, en ce jour du Souvenir, honore au nom de tous les Québécois et les Québécoises, ces femmes et ces hommes qui ont donné leur vie pour le maintien de la paix et la défense de notre liberté;

QU'elle observe un moment de recueillement en leur mémoire.

11 novembre 2020

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **591** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 75, Loi visant à améliorer l'accessibilité et l'efficacité de la justice, notamment pour répondre à des conséquences de la pandémie de la COVID-19, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le mardi 24 novembre 2020 de 10 heures à 11 h 50, après les affaires courantes jusqu'à 17 h 55 et de 19 h 30 à 21 h 05 et le mercredi 25 novembre 2020 après les affaires courantes jusqu'à 13 h 05 et de 15 heures à 17 h 25;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Barreau du Québec
Chambre des notaires du Québec
Conseil des doyens des facultés de droit du Québec
Association professionnelle des avocates et avocats du Québec
Association des avocats et avocates de province
Associations des étudiants en droit de l'Université Laval et de l'Université de Sherbrooke, conjointement

11 novembre 2020

Associations des étudiants en droit de l'Université de Montréal et de l'Université du Québec à Montréal, conjointement

Associations des étudiants en droit de l'Université McGill et de l'Université d'Ottawa, conjointement

Directeur des poursuites criminelles et pénales

Association québécoise des avocats et des avocates de la défense

Association des avocats et avocates en droit familial du Québec

Coalition pour l'accès à l'aide juridique

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 5 minutes 34 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 43 secondes pour l'opposition officielle, 56 secondes au deuxième groupe d'opposition, 56 secondes au troisième groupe d'opposition et finalement 51 secondes au député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 16 minutes 15 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 50 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 43 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 2 minutes 43 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 2 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

11 novembre 2020

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **592** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 66, Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 71, Loi sur les véhicules hors route;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 72, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement des organismes du domaine de la sécurité publique.

11 novembre 2020

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 34, M. le président suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 43.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée qu'elle a reçu une demande de débat de fin de séance pour le jeudi 12 novembre 2020, sur une question adressée par Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) à Mme Rouleau, ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, sur le sujet suivant : « Les mesures requises par le gouvernement caquiste suite à la hausse de la violence et de l'insécurité à Montréal-Nord ».

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 10 novembre 2020, sur la motion de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, proposant que le principe du projet de loi n° 65, Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 12 h 24, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020.

11 novembre 2020

Les travaux reprennent à 12 h 28.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **593** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 65 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 65 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **594** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Motions du gouvernement

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 20 octobre 2020, par Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Serbie.

11 novembre 2020

Cette motion se lit comme suit :

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Serbie.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 58 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 34 minutes 51 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 12 minutes 27 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 11 minutes 12 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, est ajourné au nom de Mme St-Pierre (Acadie).

Les travaux reprennent à 15 h 01.

11 novembre 2020

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des avancées scientifiques au sujet de la transmission par aérosol de la COVID-19, et constate que ce facteur de risque est désormais officiellement reconnu par Santé Canada;

QU'elle s'inquiète des statistiques selon lesquelles les milieux scolaires représentent une part importante des cas d'éclosion de COVID-19;

QU'elle reconnaisse que la majorité des écoles du Québec sont en mauvais ou en très mauvais état, et que cela se traduit notamment par une ventilation déficiente;

QU'elle prenne acte que la ventilation des espaces clos est l'un des meilleurs moyens, avec le port du masque, pour lutter contre la transmission par aérosol;

QU'elle demande au gouvernement de prendre tous les moyens nécessaires afin de rendre les écoles québécoises davantage sécuritaires;

QU'en ce sens, l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de fournir, dans les meilleurs délais, des détecteurs de CO2 et des purificateurs d'air portatifs pour toutes les classes où cela est nécessaire.

11 novembre 2020

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 48 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 28 minutes 5 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 21 minutes 23 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 9 minutes 2 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Roberge, ministre de l'Éducation, propose :

QUE la motion du M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, soit amendée de la manière suivante :

À la fin du premier alinéa, ajouter les mots « et ce, dans des circonstances précises »;

Au 2^e alinéa, remplacer les mots « s'inquiète » par « prenne acte » et « importante » par « non négligeable »;

Au 3^e alinéa, remplacer les mots « que la majorité » par « qu'un nombre important » et modifier le reste de l'alinéa, après les mots « en très mauvais état » par « en raison du sous-investissement des précédents gouvernements, et que cela pourrait se traduire, dans certains cas, par une ventilation insuffisante »;

Au 4^e alinéa remplacer « est l'un des meilleurs moyens » par « est un des moyens » et ajouter, après les mots « avec le port du masque » les mots « et le respect des mesures sanitaires »;

11 novembre 2020

Au 6^e alinéa, ajouter après « au gouvernement du Québec de » les mots « solliciter la direction de la Santé publique afin d'évaluer, à la lumière de la mise à jour des recommandations à venir de l'INSPQ en matière de ventilation des espaces fermés, la pertinence d'acquérir » et supprimer les mots « fournir, dans les meilleurs délais, des détecteurs de CO2 et ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des avancées scientifiques au sujet de la transmission par aérosol de la COVID-19, et constate que ce facteur de risque est désormais officiellement reconnu par Santé Canada et ce, dans des circonstances précises;

QU'elle prenne acte des statistiques selon lesquelles les milieux scolaires représentent une part non négligeable des cas d'éclosion de COVID-19;

QU'elle reconnaisse qu'un nombre important des écoles du Québec sont en mauvais ou en très mauvais état en raison du sous-investissement des précédents gouvernements, et que cela pourrait se traduire, dans certains cas, par une ventilation insuffisante;

QU'elle prenne acte que la ventilation des espaces clos est un des moyens, avec le port du masque et le respect des mesures sanitaires, pour lutter contre la transmission par aérosol;

QU'elle demande au gouvernement de prendre tous les moyens nécessaires afin de rendre les écoles québécoises davantage sécuritaires;

QU'en ce sens, l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de solliciter la direction de la Santé publique afin d'évaluer, à la lumière de la mise à jour des recommandations à venir de l'INSPQ en matière de ventilation des espaces fermés, la pertinence d'acquérir des purificateurs d'air portatifs pour toutes les classes où cela est nécessaire.

11 novembre 2020

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, et sur la motion d'amendement de M. Roberge, ministre de l'Éducation, sous réserve de la permission de son auteur.

Au cours de son intervention, Mme Rizqy (Saint-Laurent), propose :

QUE la motion de M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, soit amendée de la manière suivante :

Ajouter le cinquième paragraphe suivant : « QU'elle demande au gouvernement de produire un état de situation sur la ventilation dans les écoles du Québec et de le déposer à l'Assemblée nationale d'ici le 8 décembre prochain; »

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des avancées scientifiques au sujet de la transmission par aérosol de la COVID-19, et constate que ce facteur de risque est désormais officiellement reconnu par Santé Canada;

QU'elle s'inquiète des statistiques selon lesquelles les milieux scolaires représentent une part importante des cas d'éclosion de COVID-19;

QU'elle reconnaisse que la majorité des écoles du Québec sont en mauvais ou en très mauvais état, et que cela se traduit notamment par une ventilation déficiente;

QU'elle prenne acte que la ventilation des espaces clos est l'un des meilleurs moyens, avec le port du masque, pour lutter contre la transmission par aérosol;

QU'elle demande au gouvernement de produire un état de situation sur la ventilation dans les écoles du Québec et de le déposer à l'Assemblée nationale d'ici le 8 décembre prochain;

11 novembre 2020

QU'elle demande au gouvernement de prendre tous les moyens nécessaires afin de rendre les écoles québécoises davantage sécuritaires;

QU'en ce sens, l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de fournir, dans les meilleurs délais, des détecteurs de CO2 et des purificateurs d'air portatifs pour toutes les classes où cela est nécessaire.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, et sur les motions d'amendement de M. Roberge, ministre de l'Éducation, et de Mme Rizqy (Saint-Laurent), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, accepte la proposition d'amendement de Mme Rizqy (Saint-Laurent) et refuse la proposition d'amendement de M. Roberge, ministre de l'Éducation.

Le débat terminé, est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de Mme Rizqy (Saint-Laurent); conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion d'amendement est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **595** en annexe)

Pour : **46** Contre : **73** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion principale de M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion principale est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **596** en annexe)

Pour : **46** Contre : **73** Abstention : **0**

11 novembre 2020

À 17 h 06, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 17 h 10.

Motions du gouvernement

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion faisant suite au dépôt, le 20 octobre 2020, par Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Serbie.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 18 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020.

Les travaux reprennent à 18 h 03.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

11 novembre 2020

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **597** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, cet engagement est approuvé.

À 18 h 04, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 12 novembre 2020, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

11 novembre 2020

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux :

(Vote n° 583)

POUR - 121

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccione (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

11 novembre 2020

Sur la motion de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) :

(Vote n° 584)

(Identique au vote n° 583)

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 585)

(Identique au vote n° 583)

Sur la motion de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) :

(Vote n° 586)

(Identique au vote n° 583)

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 587)

(Identique au vote n° 583)

11 novembre 2020

Sur la motion de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 588)

(Identique au vote n° 583)

Sur la motion de M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin):

(Vote n° 589)

(Identique au vote n° 583)

Sur la motion de Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 590)

(Identique au vote n° 583)

11 novembre 2020

Sur la motion de Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Guilbault, vice-première ministre, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 591)

(Identique au vote n° 583)

11 novembre 2020

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 592)

POUR - 120

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Cicccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	

11 novembre 2020

Sur la motion de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

(Vote n° 593)

(Identique au vote n° 592)

11 novembre 2020

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 594)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Gronin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Cicccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)	
	(Rimouski)		

11 novembre 2020

Sur la motion d'amendement de Mme Rizqy (Saint-Laurent) :

(Vote n° 595)

POUR - 46

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	(Rimouski)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	

CONTRE - 73

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
(Prévost)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

11 novembre 2020

Sur la motion principale de M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition :

(Vote n° 596)

(Identique au vote n° 595)

11 novembre 2020

Sur la motion de Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie :

(Vote n° 597)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Gronin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Cicccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)	
	(Rimouski)		